ETAULES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT
CANTON DE LA TREMBLADE
COMMUNE D'ÉTAULES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : **23**
Présents : **20**
Votants : **23**

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX, le JEUDI 22 OCTOBRE**
le Conseil Municipal de la Commune d'ETAULES (Charente-Maritime), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20h30, sous la **présidence de Vincent BARRAUD, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal **: 16 octobre 2026**

Présents : BARRAUD Vincent, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, GAGNADRE Josselyne, COTTIN Pierre, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, JEUNESSE André, BOITIER Jean-Louis, DUJARRIC DE LAGARDE Irène, ARRIVÉ Hervé, FATRAS Christian, de LACOUR SUSSAC Hugues, JOUINOT Sophie, BOUCHALAIS-COUZON Cristelle, AUDEBERT Délizia, LEQUES Thierry, ROMPILLON Nelly, ROHRIG Thomas, RECOUVREUR Anaïs, BAUDIT Mathis.
Absents : /
Absents ayant donné pouvoir : ULYSSE Karine à BOUCHALAIS-COUZON Cristelle, ROBERT Nathalie à DUJARRIC DE LAGARDE Irène,
La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de Vincent BARRAUD, maire.
Sylvie BOUTEILLER, Directrice Générale des Services assiste à la séance, sur prescription de monsieur le Maire, conformément à l'article L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, mais sans participer aux délibérations, votes et décisions.
Secrétaire de séance :
Le conseil municipal nomme par 22 voix
Daniel MOTARD en qualité de secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du CGCT).

DE 108-2026/10-007 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD) POUR LA MISE EN PLACE DE VIDEOPROTECTION

Jean-Jacques GAURIVEAUD fait part aux élus d'un projet de mise en place de vidéoprotection sur la commune d'ETAULES. Le projet consiste en l'installation de **14 caméras** réparties sur le territoire communal avec suivi communal par la police rurale de la commune.
Les emplacements des caméras ont été judicieusement choisis avec la collaboration des services de sécurités opérant sur le territoire.
Le coût du projet est estimé à **80.006€** HT pour la fourniture et pose des caméras auquel il faut ajouter un prévisionnel de **3.503,55€** HT pour l'amenée de l'électricité.

Le coût global du projet serait de **83.509,85€ HT**
Aussi il propose au conseil municipal de solliciter une aide auprès de l'Etat au titre du FIPD à hauteur de 50% du coût du projet

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 19 voix POUR, 0 voix CONTRE,
4 ABSTENTIONS Sylvie TURPIN – Hervé ARRIVE – Mathis BAUDIT – Christian FATRAS

- ***VALIDE le principe de mise en place de vidéoprotection sur le territoire communal***
- ***SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat au titre du FIPD à hauteur de 50% du coût du projet soit 50% de 83.509,85€ soit pour un montant de 41.754,93€ HT***
- ***CHARGE le maire de mener à bien ce projet***
- ***AUTORISE le maire à signer tous documents nécessaires à intervenir***

Pour extrait conforme

Le Maire, Vincent BARRAUD

Le secrétaire, Daniel MOTARD

MAIRIE D'ETAULES 17750 (Charente-Maritime)

Numéro de contrôle de légalité : 017-211701552-20261026 - DE 108202610007-DE
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Délibération affichée le 26/10/2026
Délibération rendue exécutoire le 26/10/2026, le maire, Vincent BARRAUD

Hôtel de Ville
27 rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél. : 05 46 36 41 23
mairie@ville-etaules17.fr ■ www.mairie-etaules.fr